

BILLON
Société Anonyme
au capital de 4 310 848,65 euros
Siège social : Quai du Rhône - ZI de la Thuillière
01700 MIRIBEL
395 062 540 RCS BOURG EN BRESSE

RAPPORT SPECIAL SUR LES PROCEDURES
DE CONTROLE INTERNE
(ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs,

En complément du rapport de gestion établi par notre Conseil d'Administration, nous vous rendons compte, dans le présent rapport spécial, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général.

I - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL.

1.1 Composition du Conseil.

Le Conseil d'Administration est composé, à ce jour, de trois membres, nommés pour 6 années.

Vous trouverez en annexe au présent rapport les noms des administrateurs en fonction, la date d'expiration de leurs mandats ainsi que les fonctions et mandats exercés dans d'autres sociétés.

1.2 Organisation des travaux du Conseil.

Le Président organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

1.3 Convocations au Conseil, fréquence des réunions et participation.

Les administrateurs sont convoqués par le Président 3 jours à l'avance par lettre simple.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les séances du Conseil d'Administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Conseil s'est réuni quatre fois.

1.4 Information des administrateurs.

Les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à leur mission dans les délais légaux avant chaque réunion du Conseil. Ils reçoivent aussi régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société.

1.5 Tenue des réunions et décisions adoptées.

Les réunions du Conseil ont été présidées par le Président du Conseil d'Administration.

L'agenda des réunions du conseil qui se sont tenues a été le suivant :

Date	Ordre du jour
<u>8 juillet 2005</u>	- synthèse du passif au 28.04.2005 - situation de l'entreprise au 30.06.2005 (compte de résultats mai et juin 2005, carnet de commandes, prévisions de trésorerie) - nouvelle organisation de l'entreprise à compter du 01.07.2005, - apurement du passif dans le cadre d'un plan de continuation, - transfert du siège social, - questions diverses
<u>14 octobre 2005</u>	- abandon de compte courant au profit de la société SIV ET CIE
<u>8 décembre 2005</u>	- approbation du PV du conseil du 14.10.2005 - résultat à fin novembre du groupe, - business plan en vue de la présentation d'un plan de continuation, - questions diverses
<u>6 mars 2006</u>	- analyse de la situation comptable au 31.12.2005, - proposition de nomination de nouveaux administrateurs en remplacement des postes vacants au regard des statuts de la société, - élaboration d'un plan de continuation, - questions diverses.

A l'issue de chaque réunion, un procès-verbal est établi par le secrétaire nommé par le Conseil puis arrêté par le Président, qui le soumet à l'approbation du Conseil lors de la réunion suivante. Les procès-verbaux sont retranscrits dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne mises en place par votre Société ont pour but de s'assurer de la fiabilité des comptes et de la gestion financière, et de la maîtrise des risques inhérents à l'activité de la Société.

C'est pourquoi le contrôle interne en place au sein de chaque société du groupe repose sur les fondements principaux suivants :

- La reconnaissance de la pleine responsabilité des dirigeants des sociétés du groupe,

- Un système de reporting financier régulier,
- L'établissement systématique de situations comptables (selon le cas, semestrielles voir trimestrielles)
- Une revue régulière et une revue ponctuelle de points définis dans des cadres formalisés ou ponctuels.

Tout en privilégiant les critères suivants :

- Un critère de réactivité, afin d'accompagner l'autonomie de chaque société dans la gestion de ses affaires,
- Un critère de souplesse pour que les dirigeants des sociétés du groupe exercent pleinement leurs responsabilités,
- Un critère de simplicité afin que le processus de contrôle interne reste adapté à la taille des entreprises composant le groupe,

Le contrôle interne mis en place au sein de la société s'inscrit dans le cadre ainsi décrit.

2.1 Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le conseil d'administration,
- le directeur administratif et financier du groupe (assisté, le cas échéant, du responsable comptable ou du contrôleur de gestion de l'entreprise),
- le comité de direction du groupe, composé du personnel cadre responsable de service et/ou de filiale.

2.2 Les outils privilégiés du contrôle interne

Le contrôle interne, fondé sur l'autonomie de chacune des sociétés du groupe et la responsabilité de ses dirigeants, repose que la mise en place de :

- procédures internes de contrôle et d'autorisation,
- procédures externes de contrôle.

III. LES PROCEDURES INTERNES DE CONTROLE ET D'AUTORISATION

3.1 Mise en place de programmes de contrôle au niveau de la Direction Générale

La société met en œuvre des reporting mensuels comptables et financiers, analysés avec les responsables des filiales concernées jusqu'à la mise en œuvre des plans de cession.

Les données comptables et budgétaires trimestrielles (ou selon le cas, semestrielles) sont examinées et analysées avec l'expert comptable (ou selon le cas avec les services comptables de la société), et en liaison avec l'Administrateur Judiciaire.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables du groupe, les responsables des entités concernées, ou les responsables des différents départements (ou services de l'entreprise), au sein des comités de direction (autant que de besoin), au cours desquelles sont effectuées des revues budgétaires (annuellement) et des revues stratégiques (annuellement et autant que de besoin). Le tout toujours en liaison avec l'Administrateur Judiciaire.

Les programmes d'investissement sont définis avec ces responsables.

La société organise des réunions d'analyse et d'évaluation sur tout sujet méritant une intervention ponctuelle.

La société assure, dans le cadre de sa direction juridique et en collaboration avec ses conseils habituel, le traitement des dossiers et/ou contentieux de la société et des filiales susceptibles de générer des risques significatifs et l'assistance juridique de la société et de ses filiales.

3.2 Mise en place de procédures de contrôle au niveau opérationnel

Dans les filiales, le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par la direction générale et détaillées au niveau de chaque entité, afin qu'elles soient adaptées aux spécificités internes ou externes des sociétés.

Il appartient aux sociétés de veiller à la mise en place de contrôles appropriés sur les entreprises relevant de leur secteur, qui soient adaptés à leurs activités, fonctionnement ou environnement.

Les sociétés suivent des procédures d'autorisations, en particulier d'investissements.

Le tout jusqu'à la date du 13 avril 2006, date d'arrêté des plans de cession décidé par jugement du Tribunal de Commerce de Lyon.

IV. LES PROCEDURES EXTERNES DE CONTROLE

4.1 Les Commissaires aux comptes

Ils ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la sociétés, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la société.

La société est dotée de deux Commissaires aux comptes titulaires et suppléants, conformément aux statuts.

La société recourt par ailleurs, aux services des Commissaires aux comptes dans la limite de la réglementation, pour des interventions ponctuelles nécessitant leur expertise.

4.2 Les prestataires extérieurs spécialisés

La société ou ses filiales se réservent par ailleurs le recours ponctuels à des prestataires extérieurs spécialisés.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Monsieur Michel BROUSSE

ANNEXE AU RAPPORT SPECIAL SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Vous trouverez ci-après :

- Le nom des administrateurs en fonction,
- Les fonctions exercées par eux dans la société,
- Les dates de prises d'effet et d'expiration de leurs mandats,
- Les fonctions et mandats exercés dans d'autres sociétés.

Monsieur Michel BROUSSE

Fonction : Président Directeur Général et Administrateur de la société BILLON

Mandat

- Administrateur depuis le 12 décembre 2002 jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2008.
- Président du Conseil d'Administration depuis le 16 octobre 2003 jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2008.
- Directeur Général depuis le 2 juillet 2001 jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2006.

Liste des autres mandats

Président de la société LES TRICOTAGES DE JUJURIEUX
Président de la société BILLON FRERES ET Cie
Président de la société Alberti TEINTURES
Administrateur de ESTIT (Association Loi 1901)
Vice Président de France TISSU MAILLE (Association Loi 1901)

Monsieur Jean-Paul MOUZON

Fonction : Administrateur de la société BILLON

Mandat

Administrateur depuis le 7 décembre 2000 jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2006.

Liste des autres mandats

Président et Administrateur de la société FINANCIERE MOUZON
Président et Administrateur d'EMC SAS
Administrateur de la société MDB TEXINOV SA
Administrateur de la société FINANCIERE NEWTEXT
Gérant de LYON MOIRE BRODERIE SARL
Président et Administrateur de la société MG CREATION SAS
Président et Administrateur de HOBI SAS
Gérant de la SCI MAPAJACER
Gérant de la SCI MOUZON
Gérant de la SCI 2G

Gérant de ma SCI 7J
Gérant de la SCI MOUZON JUNIOR
Président Directeur Général et Administrateur de la société MDG SA
Administrateur de la société TEXTILES ST PIERRE SA
Président et Administrateur de la société CHESSY PARTICIPATIONS SAS
Président et Administrateur de la société MATHINVEST SA
Administrateur de la société BALLAS TEXTILES SAS
Président Directeur Général de la société R.MATHELIN SA
Administrateur de la société SETIAG SA
Président d'OGEC St Genis Laval (Association Loi 1901)
Trésorier de UNITEX syndicat
Trésorier de TECHTERA (Association Loi 1901)
Trésorier de groupement Employeurs (GIE).

La société MIDIMAILLE, dont le représentant permanent est Monsieur Ernest LEVY

Fonction : Administrateur de la société BILLON

Mandat

Administrateur depuis le 24 octobre 2002 jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2008.

Liste des autres mandats du représentant permanent

Président de la société MIDIMAILLE SAS
Administrateur de la société BVR SA
Administrateur de la société LE JERSEY DE PARIS
Administrateur de la société JBR SAS.